



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2021-27

**IMPUTATION :** Pôle : Valorisation et communication  
N° d'activité COB : 3-9  
N° d'opération : 3.9  
N° d'EJ : 2021001291  
Imputation : C/65733

**OBJET :** Attribution d'une subvention

**BÉNÉFICIAIRE :** Commune de Val-Cenis

- VU la délibération n°2020-16 du 30/09/2020, donnant délégation de compétences au CA au Bureau, à la Présidente et à la Directrice ;
- VU la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2021-04 du 09 mars 2021 approuvant le Budget Rectificatif n°1 pour 2021 du Parc national de la Vanoise ;
- VU la demande de subvention de la Mairie de Val-Cenis en date du 24 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'inscrit dans la politique du Parc national de la Vanoise en faveur de l'accessibilité à tous du territoire ;

Le Bureau du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 19 octobre 2021 à Chambéry, sous la présidence par intérim de Monsieur Alain EMPRIN,

Après en avoir délibéré,

### **ARTICLE 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Une subvention du Parc national de la Vanoise est attribuée à la Mairie de Val-Cenis, domicilié rue de La Parrachée 73500 Val-Cenis - Termignon, pour l'opération suivante :

*Objet : Surcoût du service de la navette d'Entre-deux-eaux durant l'été 2021.*

*Montant estimatif du surcoût H.T. : 25 000, 00 €*

*Taux de subvention : 20 %.*

*Montant maximum de la subvention : 5 000, 00 €. Le montant de la subvention sera recalculé au vu du montant définitif de l'opération.*



## **ARTICLE 2 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉALISATION**

La commune s'engage à mettre en œuvre la navette entre le 04 juillet et le 03 septembre 2021. La navette sera également en place les week-ends du 20, 26 et 27 juin, du 3 juillet, du 4, 5, 12 et 13 septembre 2021.

## **ARTICLE 3 : DÉPENSES ÉLIGIBLES**

Toutes les dépenses supportées par la commune du Val-Cenis en lien avec l'opération sont éligibles.

## **ARTICLE 4 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La subvention sera versée sur production par le bénéficiaire de la subvention, du justificatif certifié des dépenses et de la copie des factures, et après contrôle d'un agent du Parc National de la Vanoise qui s'assurera en particulier de la conformité de l'exécution de l'opération par rapport au projet.

Le versement de la subvention sera réalisé par mandat administratif, à l'ordre de la commune de Val-Cenis, sur le compte suivant ouvert à la banque de France de Chambéry :

Trésorerie de Lanslebourg Mont-Cenis

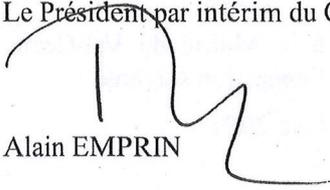
## **ARTICLE 5 : CADUCITÉ**

La subvention sera automatiquement caduque :

- si l'opération réalisée n'est pas conforme au projet déposé ;
- si le bénéficiaire n'a pas adressé au Parc dans un délai de deux ans à compter de la date de délibération du Bureau du C.A., les justificatifs des dépenses mentionnées à l'article 3.

Fait à Chambéry, le 19 octobre 2021

Le Président par intérim du Conseil d'administration,

  
Alain EMPRIN

DESTINATAIRES : Commune de Val-Cenis

PNV : SG, secteur de Haute-Maurienne et pôle valorisation et communication



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax: +33 (0)4 79 96 37 18

www.vanoise-parcnational.fr • info@vanoise-parcnational.fr

## ANNEXE : CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX ET DEMANDE DE PAIEMENT

Formulaire à conserver et à envoyer au siège du Parc dès que l'opération est terminée et contrôlée

### Achèvement des travaux et demande de versement de la subvention

La commune de Val Cenis

bénéficiaire d'une subvention attribuée par délibération n° ..... en date du .....

Objet de la subvention : Navette Entre deux Eaux – 2021

certifie que l'opération a été réalisée et s'est achevée le : .....  
et demande le paiement de la subvention correspondante.

Coût total de l'opération réalisée, en euros, TTC : .....

Pièces justificatives à joindre obligatoirement :

Bilan certifié des dépenses et copie des factures ;

RIB (uniquement s'il est différent de celui remis lors de la demande de subvention)

Fait à

*Signature du bénéficiaire de la subvention*

Le :

### Constat par le Parc National de la Vanoise de la réalisation de l'opération

Je soussigné(e), .....

certifie avoir contrôlé la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

l'opération est réalisée et est conforme aux dispositions de la délibération attributive de subvention

l'opération n'est pas conforme aux dispositions de la délibération attributive de subvention  
Motifs : .....

Fait à :

*Nom et signature de l'agent du Parc ayant effectué le contrôle*

Le :



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

TÉL. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax : +33 (0)4 79 96 37 18

www.vanoise-parcnational.fr • info@vanoise-parcnational.fr